

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Léa GUILLET ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS, Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants27

DCM n°163/2022 - T163 - 7.1.6**Abri du plan d'eau de La Fontaine aux Merles -
utilisation par les associations communales - tarif**

Rapporteur : Madame GILLOT

L'Amicale Pétanque Maumussonnaise a loué le 05 juillet 2022 l'abri du plan d'eau de La Fontaine aux Merles avec électricité.

Pour cette location, cette association devrait s'acquitter de la somme de 22,00 euros alors qu'elle a mis à disposition, gracieusement à la commune, son modulaire à l'occasion de l'évènement Esti'Vallons 2022. Par ailleurs, l'association Saint-Mars Pétanque utilise gratuitement les terrains de pétanque situés au plan d'eau des Lavandières, terrains éclairés automatiquement sans coût facturé à l'association.

Madame NYS demande si l'Amicale Pétanque Maumussonnais devra toujours réserver ce lieu. Madame TERRIEN répond que le contrat de location devra toujours être rempli. Madame NYS demande que les associations soient vigilantes sur l'extinction des lumières après utilisation des abris des plans d'eau notamment pour éviter de déclencher l'astreinte. Cette remarque est partagée par Monsieur VANDAELE. Monsieur DUBOIS propose la pose de minuteurs pour répondre à ce problème.

Vu la délibération numéro 218/2021 en date du 14 décembre 2021 fixant comme suit les tarifs de location de l'abri du plan d'eau de La Fontaine aux Merles pour l'année 2022 :

- 22,00 euros avec l'électricité,

- gratuit sans électricité.

Sur avis des membres de la commission communale moyens généraux réunis le 12 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** la gratuité à l'Amicale Pétanque Maumussonnaise pour la location de l'abri du plan de la Fontaine aux Merles avec électricité le 05 juillet 2022 ;
- **DÉCIDE** que la mise à disposition de l'abri du plan de la Fontaine aux Merles avec et sans électricité sera désormais gratuite pour toutes les associations communales ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 septembre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
ID : 044-200078079-20220920-DCM163_2022-DE